

tion du Ministère, & la protection la plus marquée de la part du Souverain.

L'ordre que Sa Majesté le Roi de Pologne m'a donné, d'établir sur les terres de la Malgrange des prairies artificielles en *Ray-grafs*, & d'améliorer le sol le plus ingrat nous fait espérer cette révolution avantageuse dans notre agriculture. Les Chefs des Cours Souveraines, les Seigneurs de la première distinction, les personnes en place & les plus éclairées s'empresfent à l'envie de pratiquer sur leurs domaines les mêmes expériences que je fais actuellement sur les terres de la Malgrange, sous les yeux du Roi & de sa Capitale.

Déjà on est trop persuadé des avantages des prairies artificielles pour s'en tenir aux petites expériences. Des plantations de dix, vingt & trente arpens en *Ray-grafs* ne sont point rares en Lorraine, en Franche-Comté & en Champagne.

Une Dame, plus respectable encore par ses vertus que par son nom, quelque illustre qu'il soit, Madame la Marquise Defarmoises, née Beauvau, a fait les premières expériences du *Ray-grafs* dans son parc de Fléville, & les augmente tous les jours.

La Lorraine n'attend que la permission d'enclore les héritages, le partage des Communes, & la liberté d'exporter le superflu de ses denrées pour porter l'agriculture à son degré de perfection. Le fermier n'est point en état à la vérité de faire les avances nécessaires, pour tirer de la terre des trésors qu'elle renferme, & qu'elle est prête à prodiguer à ses habitans; mais le propriétaire desespéré de voir tomber journellement les terres en non-valeur, éclairé sur les moyens de leur rendre leur première fertilité, contribuera